

[Text]

Mr. Hoppe: No.

Senator Nurgitz: Thank you.

Mr. Hoppe: May I say that to us the question of whether it is 12 miles, 200 miles or the moon is irrelevant, in the sense that the application of the Charter, as has been held by the courts, applies to the operation of Canadian law wherever Canadians choose to go, or wherever the Canadian government chooses to go.

Senator Flynn: No—

Mr. Hoppe: There is some case law to support that, sir. That is all I am saying.

Senator Flynn: No; in France, for instance, you would not be able to claim the benefit of the Canadian Charter for something that you did there.

Mr. Hoppe: One's rights under the Charter, senator, may get watered down the further away you go.

Ms. Jackman: I am sorry; it is limited to decision-makers operating under a Canadian statute and exercising a statutory power.

Senator Stanbury: Madam Chairman, surely it is not difficult to believe that the Canadian government, wherever it applies its law, is obliged to abide by the law of Canada.

Senator Flynn: I always said that.

Senator Stanbury: And surely that fact conveys to the people, upon whom Canadian law is acting, the right to be treated fairly under Canadian law. Surely that is the case.

Senator Flynn: I agree with you, but the witness in his last statement said—and you can read the record—that any Canadian citizen going anywhere in the world would bring with him—

Mr. Hoppe: I am sorry, forgive me, senator. I meant an official of the Government of Canada and not a citizen.

The Chairman: Honourable senators, we will now take a five minute break and then start into Bill C-55.

Short recess.

Upon resuming.

The Chairman: Mr. Hoppe will begin his presentation on Bill C-55.

Mr. Hoppe: Ms. Jackman will be dealing with the constitutionality of Bill C-55 and, I believe, will give a description of some alternative models which might achieve the legislative purpose behind Bill C-55.

May I say at the outset that the Canadian Bar Association and, indeed, I am sure the entire country, support the principles upon which Bill C-84 and Bill C-55 are purportedly based. The refugee determination system in Canada—the inland refugee determination system—is a chaotic mess. Overly cumbersome and awkward legal machinery has been put into place

[Traduction]

M. Hoppe: Non.

Le sénateur Nurgitz: Je vous remercie.

M. Hoppe: Puis-je ajouter qu'il nous importe peu que la limite se trouve à douze milles, à 200 milles des côtes ou sur la lune, car, selon les tribunaux, la Charte s'applique, par rapport au droit canadien, partout où des Canadiens décident d'aller ou partout où le gouvernement canadien décide d'aller.

Le sénateur Flynn: Non . . .

M. Hoppe: Les tribunaux ont tranché en ce sens dans certains cas, monsieur le sénateur, c'est tout ce que je voulais dire.

Le sénateur Flynn: C'est faux. En France, par exemple, vous ne pourriez faire valoir vos droits en vertu de la Charte canadienne au titre d'un acte que vous y auriez commis.

M. Hoppe: Les droits que confère la Charte à une personne, monsieur le sénateur, peuvent perdre de leur poids avec la distance.

Mme Jackman: Je regrette, mais seuls ceux qui ont un pouvoir décisionnaire en vertu d'une loi canadienne et exercent un pouvoir statutaire sont visés par la Charte.

Le sénateur Stanbury: Madame la présidente, il n'est certes pas difficile de croire que le gouvernement canadien, peu importe où il applique ses lois, est tenu de respecter la législation canadienne.

Le sénateur Flynn: C'est ce que j'ai toujours dit.

Le sénateur Stanbury: En conséquence, ceux qui sont assujettis aux lois canadiennes ont certainement le droit d'être traités équitablement en vertu de la loi canadienne. Il n'y a pas de doute là-dessus.

Le sénateur Flynn: J'en conviens, mais le témoin vient de déclarer—et vous pourrez vérifier dans le compte rendu—que tout citoyen canadien se rendant à l'étranger . . .

M. Hoppe: Je suis désolé, monsieur le sénateur. Veuillez m'excuser. Je voulais dire un fonctionnaire du gouvernement du Canada, non pas un simple citoyen.

La présidente: Honorables sénateurs, nous allons nous arrêter pour cinq minutes et entreprendre ensuite l'étude du projet de loi C-55.

Courte pause.

Le Comité reprend ses travaux.

La présidente: M. Hoppe va faire sa déclaration préliminaire sur le projet de loi C-55.

M. Hoppe: Mme Jackman va traiter de la constitutionnalité du projet de loi C-55 et, sauf erreur, donner une description d'autres mesures qui pourraient atteindre l'objectif législatif que vise le projet de loi C-55.

Puis-je, dès le départ, indiquer que l'Association du barreau canadien et, j'en suis sûr, le pays tout entier, appuient les principes sur lesquels les projets de loi C-84 et C-55 sont censés reposer. Le système de reconnaissance du statut de réfugié du Canada—le système de reconnaissance du statut de réfugié de l'intérieur—est un véritable fouillis. Le Parlement s'est par